

**Objet : Rapport concernant les économies d'échelle Ville-CPAS**  
**Projet de budget 2026**

L'article 26 bis, §5 de la loi organique du 08 juillet 1976 concernant les centres publics de l'action sociale prévoit que le comité de concertation veille à ce que soit établi un rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activité du centre public d'action sociale et de la commune.

C'est ainsi qu'une mutualisation des services support entre la Ville et le CPAS de Bruxelles a été initiée en 2023, et s'est poursuivie jusqu'à ce jour. Plusieurs services sont concernés, chacun à des degrés différents de synergies pouvant aller jusqu'à la fusion :

- Stratégie
- RH
- Achats
- Imprimerie
- Finances
- TIC
- Gestion des bâtiments publics
- Flotte automobile
- Communication
- Juridique
- Gestion documentaire
- Musées
- Audit Interne
- Gestion des risques

Un premier quick-win est à souligner : la fusion des services d'imprimerie du CPAS et de la Ville a déjà eu lieu en 2025.

Une convention de Centrale des marchés a déjà également été conclue entre le CPAS et la Ville de Bruxelles. Cette convention nous incite à passer plus de marchés publics ensemble, et sans doute ainsi à prétendre à des économies d'échelles à court terme.

D'autres économies devront également émerger lors des prochaines années, notamment à travers toutes les mutualisations de process et logiciels IT.

Enfin, une grande partie de ces services supports (environ 240 collaborateurs) quitteront également l'administration centrale du CPAS pour emménager dans le nouveau bâtiment Brucity pour janvier 2027. Ils iront rejoindre leurs homologues de la Ville, opérant ainsi une optimisation des bâtiments publics, car nous augmentons le taux d'occupation de ce nouveau bâtiment sous-utilisé et nous libérons par la même occasion une grande partie du bâtiment de l'Administration centrale du CPAS qui pourra être alloué à d'autres fins.

En 2026, la réflexion se poursuivra pour une reprise du service des aides familiales de la Ville et celui du CPAS.